

CONSERVATOIRE

Conservatoire
de musique
de Rimouski



Photo : Manon Desbiens

LA MUSIQUE AU

CŒUR

DE TON PARCOURS SCOLAIRE

VOLET ACCOMMODEMENT

Niveau primaire

Le volet accommodement* permet à certains élèves d'être libérés le mardi, mercredi ou jeudi en avant-midi pour une durée maximale de deux heures.

Les élèves ont l'opportunité d'assister à leur cours d'instrument, de répéter dans un encadrement personnalisé et d'assister à différents cours de groupe.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DE L'ÉLÈVE

- Être un élève de 4^e, 5^e ou 6^e année du primaire;
- Ne pas faire partie d'une concentration en art à l'école;
- Avoir un grand intérêt pour la musique;
- L'élève doit être recommandé par le Conservatoire.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR L'INSCRIPTION

- Les parents doivent faire une demande à la direction d'école afin que leur enfant puisse participer à une activité en accommodement;
- Le Conservatoire achemine à l'école le nom des élèves intéressés par un accommodement et valide l'accord ou non de la direction d'école;
- La direction de l'école sollicite une rencontre avec le parent afin de présenter les conditions et de faire signer une lettre d'entente. Cette lettre précise les responsabilités parentales concernant la qualité des services, l'assiduité, le respect de l'horaire d'accommodement et la priorité accordée à la réussite de l'élève.



Photo: Jean-Pierre Rousseau

* Ce volet est offert en collaboration avec différentes écoles primaires du Centre de services scolaire des Phares.

CONCENTRATION ARTISTIQUE ET PROGRAMME ARTS-ÉTUDES

Niveau secondaire

La concentration artistique et le programme Arts-études* offrent aux élèves une formation sur mesure adaptée aux jeunes passionnés de musique. Les élèves assistent le matin à leurs cours de formation générale à l'école et viennent au Conservatoire en après-midi pour y travailler leur instrument et suivre différents cours du volet musical.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DE L'ÉLÈVE

- Être un élève de 1^{re} ou 2^e secondaire de l'École Langevin – pour la concentration artistique;
- Être un élève de 3^e, 4^e ou 5^e secondaire de l'École Paul-Hubert – pour le volet Arts-études
- Être un élève déjà admis au Conservatoire par le biais des auditions qui ont lieu au printemps de chaque année;
- Avoir un grand intérêt pour la musique;
- Avoir un grand sens de l'autonomie.



Photo: Jean-Pierre Rousseau

La concentration artistique et le programme Arts-études offrent l'opportunité aux élèves de vivre une expérience artistique hautement formatrice, tout en favorisant la meilleure conciliation possible entre la poursuite de leur développement artistique et scolaire.



*Depuis 2020, le programme Arts-études offert au Conservatoire de musique de Rimouski, en partenariat avec l'École Paul-Hubert, est reconnu par le ministère de l'Éducation.

COURS OFFERTS

COURS INDIVIDUEL

- Spécialité instrumentale

COURS DE GROUPE

- Formation musicale et auditive
- Atelier rythmique
- Chant choral
- Littérature musicale
- Atelier sur les bonnes habitudes de répétition
- Et plus encore

AUTRES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

- Concerts
- Cours de maître
- Ateliers spéciaux découvertes
- Examens en décembre et en mai

À RETENIR

En **décembre**, assistez aux soirées d'information dans les écoles secondaires.
En **janvier**, inscrivez votre enfant en ligne sur le site web de l'école.

Le transport scolaire est offert pour se rendre au Conservatoire.
Les parents doivent toutefois assumer le retour à la maison des élèves.

Des frais de transport et d'inscription peuvent s'appliquer.

Subvention disponible pour l'hébergement et le transport d'un élève inscrit au programme Arts-études et résidant dans un rayon de plus de 50 km du Conservatoire de musique de Rimouski.



Photos: Jean-Pierre Rousseau

Pour connaître tous les détails sur l'admission au **Conservatoire de musique de Rimouski**, visitez le site web au conservatoire.gouv.qc.ca

22, rue Sainte-Marie, Rimouski (Québec) G5L 4E2
418 727-3706